

VILLE DE CARCASSONNE

N° 23194

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 03 Juillet 2020
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION LES JARDINS DU BASTION MONTMORENCY

A l'occasion du feu d'artifice du 14 juillet 2023, la ville de Carcassonne a sollicité l'EHPAD KORIAN LE BASTION
afin d'organiser une réception dans les jardins du Bastion Montmorency.

La présente mise à disposition est consentie à titre précaire et gratuit.

La Ville, en accord avec l'EHPAD KORIAN LE BASTION, pourra disposer des lieux mis à disposition à compter du 26 juin 2023, afin que les services de la Mairie débroussaillent et nettoient les accès et la terrasse, lieu de la réception, jusqu'au 19 juillet 2023, après que les lieux soient remis dans leur état initial.

La présente convention a pour but de fixer les modalités de cette mise à disposition. Il convient de procéder à la signature de ce contrat

Carcassonne, le 5 juillet 2023

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20230705-11397-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2023

Affichage : 13/07/2023